

Vers un nouvel indicateur de solvabilité

Le fait d'appliquer le concept de solvabilité aux caisses via l'indice de stabilité aiderait à mieux gérer les risques que le simple taux de couverture.



CHRISTINA BÖCK
Head of Investment Solutions Switzerland
AXA Investment Managers.

Deux années se sont écoulées depuis le climax de la crise financière qui n'a pas épargné les caisses de pension en Suisse. Ceci est visible dans le taux de couverture moyen: après sa pointe autour de 105% à fin 2006, il atteint péniblement 93,44% à fin septembre 2010¹. De plus, des problèmes structurels mettent en péril le deuxième pilier, notamment la prolongation de la durée de vie et les taux d'intérêt faibles.

Ainsi, la redistribution de la part des cotisants vers les retraités est une réalité et se fait de manière assez opaque par le taux de conversion et des taux techniques trop élevés. Avenir Suisse estime les retraites accordées aujourd'hui de 30% trop élevées pour maintenir le système dans la durée. Le besoin de réformes s'est ainsi accumulé depuis des années. Mais le résultat de la votation du 7 mars 2010 sur le taux de conversion montre à quel point il est difficile d'amener ces change-

L'ESPRIT N'EST PAS D'INTERDIRE LES RISQUES MAIS DE METTRE DU CAPITAL EN FACE DES RISQUES ENCOURUS.

ments. Pourtant, les propositions et appels à plus de transparence sont nombreux.

Aujourd'hui, l'OPP2 oblige les caisses de pension à publier le taux de couverture qui met en relation les actifs valorisés au prix du marché avec les obligations envers les assurés à leur valeur comptable ou de modèle. Les évolutions de marché n'impactent alors que les actifs. Une amélioration est le degré de couverture économique qui met en rapport les deux côtés du bilan valorisés au prix du marché. Mais cet indicateur ne représente qu'un instantané.

Pourtant, des concepts plus complets existent: depuis le 31 décembre 2010, les assurances suisses doivent calculer leur Ratio de Solvabilité. Le principe est une vue économique sur la totalité du bilan. Actifs et passifs sont mesurés à leurs valeurs de marché et un capital de sécurité doit être formé afin de mettre chaque assurance en mesure de pouvoir faire face à ses obligations.

Dans la pratique, on soumet les actifs et les passifs à des chocs prédéfinis tout en fixant un niveau de certitude et un horizon de temps pour analyser leur impact des deux côtés du bilan. En comparant les valeurs des actifs et passifs en résultant, on peut déterminer le capital nécessaire pour couvrir ces risques. Plus les actifs et passifs sont adaptés les uns aux autres, moins le besoin de capital est grand. L'esprit n'est pas d'interdire les risques mais de mettre du capital en face des risques encourus.

Comme Thomas Gramespacher et Eckhard Mihr l'ont proposé², ce concept pourrait trouver son application aux caisses de pension. Le taux de couverture deviendra Indice de stabilité en inté-

grant deux facteurs: du côté du passif, on ajoutera le capital nécessaire pour couvrir les pertes potentielles détectées par l'analyse des chocs; du côté de l'actif, on intégrera les mesures d'assainissement qu'une caisse de pension serait amenée à effectuer en cas d'évolution adverse.

Aux Pays-Bas, le Cadre d'Evaluation Financière (Financieel Toetsingskader) prévoit que les institutions de prévoyance constituent un «coussin de solvabilité» qui limite la probabilité d'un degré de couverture en dessous de 100 à moins de 2,5% de cas sur une année. Le modèle standard énumère 12 risques, commençant par le risque de taux, en passant par le risque d'une augmentation de la volatilité des actions, jusqu'au risque d'assurance (la longévité).

Pour bénéficier des avantages du concept de Solvabilité il n'est pas nécessaire de l'imposer par la loi. Le calcul de l'Indice de stabilité, utilisant la méthodologie de la Solvabilité, apportera une bonne connaissance des risques et une meilleure gestion de ceux-ci. Il améliorera notamment la vision de l'adéquation des actifs et passifs. Certaines caisses de pension ont déjà adopté le raisonnement en déterminant le niveau cible de leur réserve pour variation de valeur de cette manière. Si cet indice était connu par un nombre suffisant de caisses de pension suisses, il pourrait aider à mettre en évidence le besoin de réformes évoqué au début – et peut-être augmenter la pression d'agir. ■

(1) Source: Lusenti Partners. (2) Thomas Gramespacher, Eckard Mihr: «Weiterentwicklung der Risikokontrolle ist notwendig», Schweizer Personalvorsorge, 01/2010.